



Retrait permis de conduire

Par **sisco**, le **08/02/2016** à **14:05**

Bonjour,

j'ai eu un retrait de permis en 1993 pour plusieurs raisons dont une conduite en état d'ivresse. Suite au jugement je pouvais repasser mon permis à partir de 1994, je n'ai pas eu la nécessité de le repasser depuis mais aujourd'hui j'en ai besoin pour mon travail. Ma question est donc : vais-je devoir faire les visites médicales et test psycho même après tant d'années ?
Merci pour la réponse

Par **Maitre SEBAN**, le **11/02/2016** à **12:26**

Bonjour,

oui et code et conduite!

Bon courage...

Cdt,

Me SEBAN, Avocat à la Cour

<http://www.maitreseban.fr>

Par **malatynski**, le **15/03/2016** à **09:10**

je n'ai pas eu la lettre 48si envoyée en janvier 2016 car j'ai déménagé en novembre 2015 j'ai fait un stage en février 2016 je viens d'apprendre que j'ai fait le stage pour rien je suis routier que faire merci

Par **martin14**, le **15/03/2016** à **13:39**

Vous n'avez peut-être pas fait le stage pour rien..

Il faut simplement le faire valider.

Qu'est devenue cette 48SI ?

comment en avez-vous été informé ?

Comment savez-vous qu'on vous a envoyé une 48SI en janvier ?

Avez-vous un relevé intégral ?

Surveillez de près votre compte sur télépoints.

Dîtes à votre famille de ne pas accepter vos plis recommandés et le facteur laissera un avis.

N'allez chercher l'avis à la poste que le plus tard possible c'est à dire entre le 12ème et 14ème jour.

Qui vous a dit que vous aviez fait votre stage pour rien ? pourquoi ?

Par **malatynski**, le **15/03/2016** à **15:32**

bonjour c'est la sous préfecture qui m'a informé de la 48 si qui été envoyé par lettre recommandé et que je vais recevoir un avis m'indiquant que le stage ne sera pas validé .Bien cordialement

Par **martin14**, le **15/03/2016** à **16:16**

Bjr,

Vous n'êtes pas très précis ... ni très bavard ...

Pourquoi êtes-vous allé en sous préfecture ?

Avez-vous demandé un relevé intégral ?

Vous l'a-t-on remis ?

Est-ce que la 48SI y est notée en NPAI ?

Si vous n'expliquez pas davantage votre situation avec toutes les précisions utiles, on ne pourra pas faire grand chose pour vous aider ...

Par **ax04530**, le **15/03/2016** à **18:44**

Ne pas aller chercher un recommandé ne sert à rien, la lettre est réputée reçue.

Par **martin14**, le **16/03/2016** à **01:31**

?

Aller chercher le recommandé entre le 12ème et le 14ème jour c'est pour vous "ne pas aller chercher un recommandé" ?

Par **malatynski**, le **16/03/2016** à **08:10**

Bonjour je suis allé en préfecture pour mon fils car il avait été convoqué par la police mais comme il est routier il ne peut pas se déplacer il n'ont pas voulu me remettre le relevé intégral quand au 48Si ont ne l'ai jamais reçu suite au déménagement.Salutations

Par **martin14**, le **16/03/2016** à **14:19**

Il faudrait que votre fils aille dans n'importe quelle préfecture (et même parfois certaines sous-préfectures) avec son permis pour demander un relevé intégral car sans ce document, ce sera difficile de savoir si la première 48SI est inscrite en NPAI ou autre ?

Pour le reste, qu'il fasse comme indiqué plus haut.

Il pourrait aussi envoyer une LRAR au Préfet pour lui demander de valider son stage...